

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

CAPITAINE DE COMPAGNIE SNU

INTITULE DU POSTE :

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE CHARENTE-MARITIME

CATEGORIE:

POINTS NBI :

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date souhaitable de prise de fonction : mi-juin (à préciser)

Un temps de formation (rémunéré) aura lieu fin avril, du 27 au 30 avril 2020, à Pau (64).

Nombre de postes ouverts : 12 (6 capitaines et 6 adjoints) – hommes et femmes

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE CHARENTE-MARITIME

Adresse : 5 PLACE DES CORDELIERS, 17000 LA ROCHELLE

Le capitaine exerce ses fonctions au sein d'un centre SNU, site du séjour de cohésion, localisé en Charente-Maritime à Saint Jean d'Angély ou aux Mathes.

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CAPITAINE DE COMPAGNIE SNU

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 5 TUTEURS DE MAISONNEE ET 50 VOLONTAIRES

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Obligation de présence sur site pendant le séjour – pension complète fournie

Tenue obligatoire pendant le séjour

Rémunération : nc

Type de contrat : contrat d'engagement éducatif (CEE)

Durée du contrat : du 15 juin au 3 juillet 2020 (à préciser ultérieurement)

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU constitue un parcours éducatif, citoyen et d'autonomie, à destination des jeunes de 15-16 ans, comportant plusieurs phases :

- Une phase préalable d'information auprès des jeunes et de leur famille et de préparation du séjour – janvier à mai 2020
- Le séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire, hors de son département, du 22 juin au 3 juillet 2020.
- La mission d'intérêt général, obligatoire, à effectuer dans son département entre la fin du séjour de cohésion et juillet 2021
- La phase d'engagement citoyen, phase facultative, qui peut être effectué entre 16 et 25 ans, et qui s'appuiera sur les

dispositifs d'engagement existants.

En 2020, le SNU est déployé dans tous les départements à destination de cohortes de 300 jeunes volontaires.

Dans chaque département, une équipe de projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission du SNU. Sous la direction des préfets de département et des IA-DASEN, un comité de coordination associe notamment les services de la préfecture, de l'Education nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale.

Dans chaque département, un centre d'hébergement accueille les premiers séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU. Dirigé par un directeur de centre, ce dernier est assisté de deux adjoints (conseiller encadrement et conseiller éducatif).

Les volontaires sont regroupés en maisonnées de 10 filles ou 10 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées par 5 au sein de compagnies mixtes. L'encadrement des compagnies est assuré par un binôme de cadres expérimentés : le capitaine et son adjoint.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 27 ENCADRANTS ET 150 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Chaque compagnie, mixte et composée de 5 maisonnées, est encadrée par un binôme de cadres expérimentés et formés : le capitaine et son adjoint.

Le capitaine de compagnie est chargé du dialogue avec l'équipe de direction et de l'animation de la compagnie. Il est assisté d'un adjoint, chargé de la relation avec les tuteurs.

Le rôle des cadres de compagnie est de fédérer l'action des tuteurs de maisonnées, qu'ils encadrent, dans leur action d'encadrement directe des volontaires. Ils dirigent l'action des tuteurs et résolvent les éventuelles difficultés rencontrées par la compagnie, notamment disciplinaires.

Le capitaine et l'adjoint, avec l'équipe de tuteurs, parviennent à une connaissance fine de chacun des volontaires de leur compagnie afin d'assurer leur accompagnement et leur encadrement éducatif tout au long du séjour.

Placé sous l'autorité de l'équipe de direction, plus spécifiquement de l'adjoint conseiller encadrement, il rend compte et alerte ce dernier de toute difficulté individuelle ou collective concernant les volontaires et leur encadrement.

1. Encadrer un groupe de 5 maisonnées :

- Appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
- Participer à l'encadrement des activités
- Faire respecter le règlement intérieur
- Assurer le dialogue avec l'équipe de direction et être le relais entre les tuteurs et l'équipe de direction
- Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
- Appuyer l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un jeune en situation de handicap
- Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit

2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté :

- Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
- Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté

3. Développer le sens du service et de la solidarité :

- Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association
- S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers

4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation :

- En fonction de ses compétences (expérience ou formation), le capitaine ou adjoint participe ponctuellement à la formation des volontaires.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

Les cadres de compagnie (capitaines et adjoints) bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Education nationale soit dans les armées.

CONNAISSANCES :

Connaissance et maîtrise des principes et valeurs de la République, citoyenneté, laïcité
Connaissance des rituels républicains
Connaissance d'éléments de psychologie et sociologie de l'adolescent
Connaissance des règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
Connaissance des éléments de prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
Connaissance des dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
Formation BAFD ou équivalente dans le scoutisme ou les armées et expérience reconnue d'encadrement de la jeunesse

COMPETENCES REQUISES :

Expérience préalable d'encadrement et de gestion de groupes
Sens relationnel, particulièrement avec un public adolescent
Capacité à gérer et piloter un groupe de jeunes et une équipe de professionnels
Compétences en gestion de conflits
Capacités organisationnelles et sens de l'initiative
Rigueur, intégrité, exemplarité
Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes à besoins particuliers

VOS CONTACTS :

Si vous êtes intéressé(e) pour postuler, veuillez adresser votre CV et des éléments de motivation aux adresses ci-dessous :

- Marion ROBIN, cheffe de projet SNU, cheffe de service JS à la DDCS 17, marion.robin@charente-maritime.gouv.fr, 05 46 35 25 36

- Arnaud-Pierre LEYRIS, conseiller référent pour la phase 1, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la DDCS 17, arnaud-pierre.leyris@charente-maritime.gouv.fr / 05 19 49 30 23